

CONFIDENTIALITÉ DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

La Manitoba Teachers' Society et son organisme professionnel, les Éducatrices et éducateurs francophones du Manitoba, sont engagés à protéger la confidentialité des renseignements personnels de leurs membres au cours de leur collecte, de leur utilisation, et de leur divulgation.

À titre de personne représentante des ÉFM, vous êtes aussi responsable de protéger la confidentialité des renseignements personnels des enseignantes et des enseignants de votre école. Vous devez prendre toute précaution raisonnable pour assurer la sauvegarde des renseignements personnels pour prévenir la perte, le vol, l'accès non autorisé, la divulgation, la reprographie, l'utilisation, la modification, et la destruction.

Si vous avez des questions, vous pouvez consulter le dépliant au site web de la MTS intitulé Confidentialité des renseignements personnels ou vous pouvez communiquer avec l'Agent de protection de la vie privée aux coordonnées suivantes:

The Manitoba Teachers' Society
191, rue Harcourt
Winnipeg (MB) R3J 3H2

Téléphone : (204) 888-7961 ou
1-800-262-8803 (sans frais)

De plus, lorsque vous acceptez d'agir à titre de personne représentante des ÉFM, vous acceptez que votre nom et le nom, l'adresse, et le numéro de téléphone de votre école soient partagés avec les autres membres des ÉFM.

2021-05-10



McMaster House, 191 rue Harcourt
Winnipeg (Manitoba) R3J 3H2
Téléphone : 888-7961 ou 1-800-262-8803
Télécopieur : 831-0877 ou 1-800-665-0584
Courrier électronique : efm@mbteach.org
Site web : efm-mts.org
Facebook, Twitter, Instagram : EFMdepartout





RÔLES DES PERSONNES REPRÉSENTANTES DES ÉFM





RÔLES DES PERSONNES REPRÉSENTANTES DES ÉFM


Dans le but de clarifier le rôle des personnes représentantes d'école, nous avons identifié six domaines d'activités :


 Le rôle principal des personnes représentantes d'école consiste à faire la liaison entre les membres des ÉFM de leur école et les ÉFM en prenant connaissance de leurs besoins, réactions et commentaires. Le but est de prévoir les besoins de ces membres, que ce soit en perfectionnement professionnel ou autrement, et de communiquer ces besoins aux ÉFM.

 Les personnes représentantes d'école doivent assurer une communication dans les deux sens : elles ont la charge d'apporter et de rapporter les nouvelles sur les situations locales, régionales et provinciales.

 En particulier, la personne représentante (en chef) de l'école doit diffuser toute communication électronique reçue de la part des ÉFM aux membres des ÉFM de son école; il convient aussi de lire ces communications afin de pouvoir agir comme porte-parole des membres des ÉFM de son école et être à l'écoute des besoins, des commentaires ou des réactions de ceux-ci quant à ces communications. La personne représentante (en chef) de l'école a aussi la charge de faire la mise à jour des données du personnel enseignant oeuvrant en français de son école par l'entremise du portail des membres de la MTS.

 Les personnes représentantes d'école sont agentes politiques pour entreprendre les actions locales ou celles provenant du Conseil d'administration des ÉFM ou de la Manitoba Teachers' Society. L'action politique pourrait consister en la poursuite d'activités d'échange d'informations, de campagne de lettres, de pétition, de communiqué de presse, de lettre à la rédaction d'un journal, etc.

 Les personnes représentantes d'école sont chef de file pour organiser des réunions du personnel enseignant en français et pour les animer. Un guide d'organisation et de tenue de réunions est disponible pour aider à cette fin.

 Les personnes représentantes d'école seront aussi convoquées à l'Assemblée générale annuelle des ÉFM à titre de personnes déléguées.